

C'est pourquoi on a jugé à propos d'éviter cette procédure coûteuse. En d'autres termes, si l'on avait évalué chacun de ces biens et divisé le chiffre obtenu sur la base suivante 50, 37½ et 12½, on serait peut-être encore en train de déterminer, par exemple, la valeur d'un pont qui aurait servi pendant six mois et on ne saurait pas encore exactement s'il servirait plus longtemps. Les ministres à l'époque, en sages politiciens, ont jugé qu'il valait mieux disposer ainsi de ces biens plutôt que d'avoir recours au procédé très compliqué qui leur était également accessible.

Troisième conséquence de la méthode utilisée pour la disposition des biens: le déficit de la compagnie de l'Expo est supérieur à ce qu'il aurait été si chacun des trois gouvernements avait payé une certaine somme pour les biens qu'il a acquis. Supposons qu'on ait pu évaluer les propriétés en cause et en répartir la valeur entre le gouvernement du Canada, la province de Québec et la ville de Montréal, de sorte que le gouvernement du Canada verserait, disons, 46 millions de dollars, le gouvernement du Québec, 20 millions, et la ville de Montréal, 54 millions. Et ces 110 millions auraient été déduits du déficit actuel qui s'élève à 285 millions. Mais on ne l'a pas fait; le déficit actuel est donc plus élevé qu'il ne l'aurait été si les trois gouvernements avaient dûment acheté les biens qui se trouvent toujours là. La question est de savoir de combien car, ainsi que je l'ai déjà expliqué, la valeur de ces biens était difficile à déterminer. De plus, il importe de reconnaître que, même si le déficit de la Compagnie avait pu être ainsi réduit, le coût net de l'Exposition pour les trois gouvernements n'aurait pas été changé; le seul effet aurait été, peut-être, de modifier les sommes dues par chacun des gouvernements en regard du coût net.

• (3.40 p.m.)

En ce qui concerne le gouvernement du Canada—ici j'essaie de prévoir certaines objections—il n'est pas du tout certain que le paiement total des biens qu'il a acquis, plus sa part du déficit réduit, auraient été moins coûteux que de payer sa part établie à 50 p. 100 du coût net accru de l'Exposition. Vous suivez mon raisonnement? La répartition de l'actif sur la base actuelle—«vous, le gouvernement, prenez ceci et payez \$1, et vous, le gouvernement provincial, achetez cela pour \$1, et vous, Montréal, payez \$1»—ne change en rien la situation où se serait trouvé le gouvernement fédéral s'il avait acheté l'actif qui lui a été rendu et qu'il avait remboursé 50

[L'hon. M. Pepin.]

p. 100 du déficit réduit de la Compagnie. J'espère que la chose est claire. De toute façon, vous lirez tout cela dans le hantsard demain.

La quatrième conséquence de cette méthode de disposition a été d'accélérer l'élimination des dettes de la compagnie de l'Expo, ce qui a entraîné une réduction des coûts d'intérêts et du déficit total. Certes, si nous avions pris par le plus long, je n'aurais pas le privilège et la chance de présenter cette mesure aujourd'hui.

J'ignore si c'est vrai, mais on m'a raconté que l'Exposition universelle de Paris de 1898 n'avait pas encore été liquidée. Je ne parviens pas à le croire, mais c'est ce qu'on m'a dit. Je parle ainsi à seule fin de montrer à quel point ces choses sont compliquées si l'on emprunte le chemin le plus long sans prendre parfois des raccourcis.

Bref, cette méthode a limité un accroissement ultérieur du déficit de trois façons: en éliminant les frais de démolition et de restauration, dans certains cas, en évitant des frais d'évaluation et en réduisant les coûts d'intérêt, tout en permettant quand même de faire état du coût total de l'Exposition pour chacun des gouvernements.

La question suivante est la disposition du passif.

[Français]

Après la décision de disposer ainsi de l'actif, l'attention des trois gouvernements en cause s'est portée sur la répartition du déficit de la Compagnie.

Un accord à cet effet entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec est entré en vigueur le 30 juin 1968, alors que le déficit était estimé à 285.2 millions de dollars ou à 245.2 millions, si l'on déduit les subventions initiales de 40 millions de dollars versées par les trois parties intéressées.

Les 37½ p. 100 de 245.2 millions de dollars, c'est-à-dire la part du déficit que le Québec devait assumer, s'élevaient à 91.95 millions de dollars.

Pour régler cette dette, le Québec a payé au comptant sa part des prêts bancaires, laquelle s'élevait à 17.5 millions, et elle a versé au gouvernement fédéral 74.45 millions, sous forme de 48 billets promissaires à échéance mensuelle et portant intérêt à 5.46 p. 100, soit le taux d'intérêt moyen des billets promissaires de l'Expo.

Donc, il s'est effectué un versement comptant et les autres l'ont été par 48 notes promissaires mensuelles représentant chacune à peu près 1.5 million de dollars. La province de Québec paie ces sommes régulièrement depuis.